



## Annexe n°2

### NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS 2023

Le détail des budgets primitifs 2023 figure en annexe n°4.

#### LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année. Sont imputées également dans cette section les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure.

Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

Chacune des sections du budget doit être votée en équilibre.

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal. Il est présenté en M57, référentiel budgétaire et comptable applicable depuis le 1er janvier 2022.

Les activités relevant de services publics industriels et commerciaux sont quant à elles retracées dans des budgets annexes.

A Condé en Normandie, deux activités industrielles et commerciales sont retracées dans des budgets annexes (Assainissement collectif et non collectif et Production d'électricité), elles sont restées en nomenclature M49.

Le contexte d'élaboration du budget primitif principal 2023 reste marqué par des incertitudes sur l'inflation et l'instabilité mondiale et sociale, ce qui incite à la plus grande prudence dans les prévisions budgétaires.

Afin de maintenir des équilibres financiers satisfaisants, il convient de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le budget primitif 2023 se caractérise par :

- la stabilité des taux d'imposition,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- le maintien de niveaux d'épargne satisfaisants,
- la maîtrise de l'endettement,

## 1) La section de fonctionnement

### 1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	2 196 519,33	1 725 028,47	2 418 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 100 000,00	3 989 167,68	4 305 000,00
014	Atténuations de produits	23 567,00	23 287,00	25 000,00
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	832 380,00	0,00	900 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00	313 035,35	304 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 775 229,67	1 775 229,67	2 025 000,00
66	Charges financières	273 584,00	273 533,51	163 945,00
67	Charges spécifiques (exceptionnelles)	5 000,00	94,00	4 655,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	138 000,00	138 000,00	22 400,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 584 280,00</b>	<b>8 237 375,68</b>	<b>10 168 000,00</b>

#### ► **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 2 418 000 €**

Il a été prévu de rester prudent vis-à-vis des dépenses d'énergie qui ont été provisionnées au regard du contexte international.

Le compte 6042 Achat de prestations de services est crédité à hauteur de 150 000 € contre 14 000 € en 2022 car il concerne l'achat des repas au collège pour les écoles. En contrepartie, le compte 606223 Alimentation baisse de 230 000 € à 80 000 €.

Le compte lié à l'électricité est crédité à hauteur de 320 000 € comme l'année passée même si la consommation n'avait atteint que 195 808,62 €. Quant au compte lié au gaz, il est prévu à 250 000 € en 2023 comme en 2022 même si la consommation a été inférieure.

Le compte 60628 Autres fournitures non stockées, comme vu au compte financier 2022, est prévu en augmentation de 38 000 € (100 000 € en 2023 contre 62 000 € en 2022) en raison des nombreux travaux en régie à entreprendre dans les bâtiments et la nécessité d'acheter des matières.

Le compte 611 est prévu à hauteur de 120 000 € (44 719,33 € de réalisé en 2022) car il a été budgétisé la prestation d'une balayeuse en attendant le remplacement de certains matériels par l'achat d'autres.

Le compte 6184 a été prévu à hauteur de 25 000 € contre 15 000 € en 2022, car concernant la formation, la commune souhaite l'encourager et assurer certaines nouvelles formations obligatoires.

Le compte 6231 Annonce et insertion augmente de 15 000 € (passe de 10 000 € à 25 000 €) car des annonces de marchés publics ou d'enquêtes publiques sont prévues.

Le compte 63512 Taxes Foncières est prévu en hausse de 10 000 € en raison de la revalorisation des bases foncières décidée par l'Etat.

#### ► **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : 4 305 000 €**

Les efforts de maîtrise de la masse salariale entrepris depuis 2018 seront maintenus.

Comme vu au débat d'orientation budgétaire, ce chapitre est prévu en augmentation en raison :

- au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) avec les avancements et promotions pour 30 000 €,
- à la prise en compte sur 1 an de la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique de 3,5 % au 1er juillet 2022 pour 40 000 €,
- la prise en compte des agents mis à disposition du collège pour la préparation des repas des cantines scolaires pour 30 000 €,
- à une revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique pour 4 % soit 105 000 €

► **Atténuations de produits (chapitre 014) : 25 000 €**

Il s'agit essentiellement d'un reversement de fiscalité opéré au bénéfice de Saint-Pierre du Regard pour un montant de 14 168 € et de dégrèvement fiscaux (jeunes agriculteurs et logements vacants).

► **Virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 900 000€**

Les chapitres 021 " Virement de la section de fonctionnement " et 023 " Virement à la section d'investissement " permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Il s'agit là d'un autofinancement pour les investissements.

► **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : 304 000 €**

Il s'agit d'une somme prévue pour les amortissements des immobilisations. Cette somme est aussi considérée comme un financement complémentaire des investissements car le même montant se retrouve en recette d'investissement.

► **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 2 025 000 €**

Ce poste regroupe les indemnités des élus, différentes subventions et participations que verse la commune aux associations, au SDIS, au SDEC, au SIRTOM, au Sacré Cœur, au CCAS, aux budgets annexes. A titre d'exemple :

- versement pour l'équilibre du budget du Centre Aquatique : prévue à 590 000 € contre 508 000 € en 2022
- versement de la subvention au CCAS : 210 000 €

Au compte 6575, une somme de 210 000 € permettra de régulariser la contrepassation de l'abondement versé au Centre Aquatique en 2021 (pas réalisé entièrement en 2022 par manque de crédits inscrits au compte correspondant en raison du changement de nomenclature). Ces écritures n'ont pas d'impact de trésorerie de et sur le résultat parce qu'elles sont compensées par une recette équivalente.

Au compte 65821, figure une écriture qui couvre les déficits des budgets de lotissements pour 60 000 €.

**La liste des subventions aux associations :**

## Subventions de fonctionnement

Service	Associations	Voté 2022	Demande 2023	Proposition 2023
Animation/Loisirs	Les 4 Petits Boutons	200 €	500 €	300 €
Animation/Loisirs	APE Saint-Germain du Crioult		500 €	
Animation/Loisirs	APE Terre Adélie		3 000 €	
Animation/Loisirs	Comité des Fêtes (Condé sur Noireau)	1 500 €	2 500 €	2 000 €
Animation/Loisirs	Comité des Fêtes (St Germain)	200 €	400 €	200 €
Animation/Loisirs	Comité Jumelage Elsenfeld	1 200 €	150 €	150 €
Animation/Loisirs	Comité Jumelage Ross-on-Wye	1 200 €	1 500 €	1 200 €
Animation/Loisirs	Saint-Germain Loisirs		600 €	300 €
Animation/Loisirs	Société de chasse "La Germainoise" (St Germain)	200 €	400 €	200 €
Animation/Loisirs	Rétro Auto Passion	300 €	500 €	300 €
<b>Animation/Loisirs</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 800 €</b>	<b>10 050 €</b>	<b>4 650 €</b>
Commémoration	AC Médaillés Militaires	200 €	300 €	200 €
Commémoration	FNACA	350 €	400 €	350 €
Commémoration	Souvenir Français	400 €	400 €	400 €
<b>Commémoration</b>	<b>TOTAL</b>	<b>950 €</b>	<b>1 100 €</b>	<b>950 €</b>
Culture	Ecole de Musique de Vassy-Condé	5 000 €	9 000 €	7 500 €
Culture	Musicales du Bocage (les)	300 €	600 €	300 €
Culture	UBAC	700 €	700 €	700 €
<b>Culture</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>	<b>10 300 €</b>	<b>8 500 €</b>
Personnes âgées	Amis des Cheveux Blancs (les)	1 500 €	1 800 €	1 600 €
Personnes âgées	Cercle Retraités de Normandie	400 €	600 €	400 €
Personnes âgées	Club de l'Amitié (St Germain)	3 100 €	4 500 €	3 100 €
<b>Personnes âgées</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>	<b>6 900 €</b>	<b>5 100 €</b>
Environnement	Mobilys		500 €	
Environnement	La Belle Abeille du Noireau	700 €	500 €	350 €
<b>Environnement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>700 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>350 €</b>
Sport	Adélie Plongée	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Sport	Amicale des Sapeurs Pompiers - Section JSP	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Sport	Association des Randonneurs de la Druance	500 €	500 €	500 €
Sport	CAP Condé	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Sport	Club Pugilistique Condéen	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Sport	Condé-sur-Noireau Judo	3 500 €	4 000 €	4 000 €
Sport	Dumont d'Urville (la)	5 000 €	7 000 €	6 500 €
Sport	ECC	2 500 €	3 500 €	2 500 €
Sport/Culture	FJEP	12 000 €	13 000 €	12 500 €
Sport	FMCN (foot masculin et féminin)	22 000 €	25 000 €	22 800 €
Sport	Gym détente	300 €	400 €	400 €
Sport	Handi Antéol	500 €	1 000 €	500 €
Sport	Lénault Vélo	300 €	300 €	300 €
Sport	Les Narvalos (BMX)		1 500 €	600 €
Sport	SLSN	5 000 €	6 000 €	5 000 €
Sport	Tennis Club	8 500 €	15 000 €	13 500 €
Sport	Les Tritons	1 500 €	1 500 €	1 500 €
<b>Sport/Culture</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 600 €</b>	<b>84 700 €</b>	<b>76 600 €</b>
	<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>85 050 €</b>	<b>114 050 €</b>	<b>96 150 €</b>

Service	Nom	Voté 2022	Demande 2023	Proposition 2023
Enfance-Jeunesse	UFCV		84 107,91 €	84 108 €
Social	CCAS	226 350 €	210 000,00 €	210 000 €
<b>Social</b>	<b>TOTAL</b>	<b>226 350 €</b>	<b>294 107,91 €</b>	<b>294 108 €</b>

## Subventions exceptionnelles sollicitées :

Service	Nom	Voté 2022	Demande 2023	Proposition 2023
Animation/Loisirs	Comité Jumelage Elsenfeld		2 250 €	1 700 €
Sport	Etoile Cycliste Achat vélos		7 000 €	
Sport	Etoile Cycliste Séjour Montagne		8 500 €	
Sport	Adélie Plongée Travaux Bateau		1 000 €	1 000 €
Sport	Dumont d'Urville (la)		800 €	800 €
Scolaire	Coopérative Terre Adélie Sortie Ornavik		500 €	500 €
Scolaire	Coopérative Terre Adélie Classe de Mer	3 180 €	2 100 €	2 100 €
Scolaire	Coopérative Terre Adélie Sortie Puy du Fou	500 €	2 040 €	2 040 €
Scolaire	Coopérative Jules Verne Activité Hip Hop	500 €	500 €	500 €
Social	L'Etape		2 000 €	1 500 €
Social	APAEI		2 000 €	
	<b>TOTAL Exceptionnelles</b>	<b>4 180 €</b>	<b>28 690 €</b>	<b>10 140 €</b>

### ► **Les charges financières (chapitre 66) : 163 945,00 €**

Il s'agit des intérêts payés dans le cadre de la charge de la dette.

Ce chapitre est en diminution en 2023 car en 2022, Condé en Normandie a réglé une partie des échéances des emprunts à IVN. En 2023, il est prévu de régler les échéances des emprunts de Condé et celles de 2022 et 2023 des emprunts d'IVN.

### Evolution de l'annuité de la dette

	Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
	2016	690 581,63 €	191 623,37 €	498 958,26 €
	2017	596 928,39 €	148 688,67 €	448 239,72 €
	2018	583 570,66 €	136 048,17 €	447 522,49 €
	2019	486 994,40 €	124 855,18 €	362 139,22 €
	2020	462 627,68 €	116 664,30 €	345 963,38 €
	2021	450 015,02 €	109 026,14 €	340 988,88 €
	2022	317 551,06 €	101 690,74 €	215 860,32 €
Avec IVN	2022	431 793,65 €	137 278,24 €	294 515,41 €
Avec IVN	2023	431 263,82 €	126 248,94 €	305 014,88 €

### ► **Les charges spécifiques (chapitre 67) : 4 655 €**

Il s'agit là d'une provision en cas d'annulation d'un titre sur un exercice antérieur.

### ► **Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68) : 22 400 €**

La principale provision concerne le contentieux lié à la donation des tableaux de Monsieur GARRIDO, mais figure aussi une provision pour les échéances de l'emprunt renégocié par IVN et dont les annuités ne peuvent être réglées après avril 2020 pour cause de non notification aux établissements de crédits par l'IVN.

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Il s'agit des produits qui donnent lieu à encaissement effectif (émission d'un titre de recette à l'encontre d'un tiers) mais aussi des recettes d'ordre (pas d'encaissement réalisé).

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 042 605,15	1 042 605,15	1 496 411,67
13	Atténuations de charges	130 000,00	196 277,69	125 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 125,55	37 832,59	80 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	613 000,00	543 549,62	567 000,00
73	Impôts et taxes	2 230 616,00	2 296 653,46	2 120 616,00
73	Fiscalité locale	2 929 274,00	3 103 704,48	3 266 703,00
74	Dotations et participations	1 995 506,00	2 114 809,56	2 045 000,00
75	Autres produits de gestion courante	104 999,30	458 944,46	335 000,00
77	Produits spécifiques (exceptionnels)	3 954,00	104 222,67	7 269,33
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	454 200,00	454 117,92	125 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 584 280,00</b>	<b>10 352 717,60</b>	<b>10 168 000,00</b>

► **Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) : 1 496 411,67 €**

Pour mémoire, le résultat dégagé en 2022 est de 2 115 341,92 € auquel est ajouté le résultat de fonctionnement du budget de la Cuisine Centrale pour 197 069,75 € soit un total de 2 312 411,67 € dont il est proposé d'en affecter 816 000 € en investissement (article 1068) et d'en reporté le solde en fonctionnement soit 1 496 411,67 €.

► **Atténuations de charges (chapitre 013) : 125 000 €**

Ce chapitre comprend notamment le remboursement des arrêts maladie et des indemnités journalières.

► **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : 80 000.00 €**

Ce chapitre concerne les travaux en régie (prévision à 50 000 €) et les amortissements des subventions (30 000.00 €).

► **Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) : 567 000€**

Ces recettes concernent les redevances d'occupation du domaine public (réseaux, terrasses des cafés et restaurants, locations de salles municipales, aire de camping), les recettes de cantine, crèche, les participations des communes aux frais de scolarité, les concessions de cimetières, la refacturation des charges de fonctionnement de la voirie et de l'éclairage publics des zones d'activités à IVN, le remboursement du personnel mis à disposition de la CDC ou des budgets annexes ou CCAS.

► **Impôts et taxes (comptes 732) : 2 120 616 €**

Il s'agit pour la plus importante des sommes (2 106 766 €) de l'attribution de compensation reversée par l'intercommunalité qui perçoit la fiscalité économique. Il est rappelé que dans le cadre de l'instauration du régime de la Fiscalité professionnelle unique (FPU), la communauté de communes s'est substituée aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle : CFE, CVAE, TASC0M, IFER.

Cette attribution de compensation n'a pas été affectée par les transferts de compétence opérés en 2022 :

- Compétence santé et contrat local de santé : le PSLA de Condé en Normandie était déjà de compétence intercommunale
- Compétence OPAH étendue à tout le territoire de l'IVN, même chose, l'ancienne CDC du Pays de Condé à la Druance exerçait cette compétence avant la fusion.

Figure aussi le FNGIR, fonds versé par l'Etat et issu de la réforme de la taxe professionnelles au début des années 2010.

Les droits d'enregistrement sont désormais comptabilisés au compte 7332 dans le chapitre suivant.

► **Fiscalité Locale (comptes 731) : 3 266 703 €**

Comme évoqué au débat d'orientation budgétaire, les bases fiscales ont été revalorisées par l'Etat de 7,1% (l'équivalent de l'inflation 2022, ce qui explique une augmentation du produit.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale, néanmoins la taxe d'habitation reste due par les propriétaires de résidences secondaires et de logements vacants.

Le taux de taxe d'habitation était gelé depuis trois ans, les communes ne pouvaient pas voter de baisse ou d'augmentation. En 2023, elles peuvent à nouveau faire varier ce taux.

Considérant que la commune n'augmentera pas les taux par rapport à 2022, il conviendra de voter les taux suivants :

Année	Taxe d'habitation	Taux communal TFB	Taux communal TFNB
2022		<b>41.23</b>	<b>33.59</b>
2023	<b>20,70</b>	<b>41.23</b>	<b>33.59</b>

La répartition du produit des 3 taxes est le suivant :

Taxe	Bases 2022	Bases 2023	Taux	Produit
<b>Taxe foncière bâtie (TFB)</b>	6 703 339	7 138 000	41,23	2 942 997
<b>Taxe foncière non bâties (TFNB)</b>	517 533	554 100	33,59	186 122
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	552 869	592 122	20,70	122 569
			<b>Total</b>	<b>3 251 688</b>

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, les communes ont « récupéré » du taux de taxes foncières du Département, mais certaines étant avantagées, un coefficient correcteur a été créé pour permettre une péréquation aux collectivités défavorisées par cette réforme.

Ainsi, au produit ci-dessus, Condé en Normandie doit déduire la somme de 254 985 € pour obtenir le produit qu'elle percevra soit 2 996 703 €.

Pour mémoire, sont comptabilisés dans ce chapitre, les droits de place, la taxe sur l'électricité, et les droits de mutation (DMTO) prévus à 140 000 € en 2003 (perçus à hauteur de 187 046,46 €).

► **Dotations et participations (chapitre 74) : 2 045 000 €**

Dans le PLF 2023, l'Etat s'engageait à maintenir globalement, pour 2023, le montant des dotations sur le plan national et à augmenter les dotations de péréquation. Néanmoins, Condé en Normandie voit sa population baisser depuis plusieurs années, ce qui se répercute sur les dotations qu'elle perçoit de l'Etat. Les montants de dotations n'ont pas encore été notifiés par l'état, aussi il a été prévu une dotation prudente à 1 360 000€ (1 386 673 € perçus en 2022).

Dans ce chapitre, figurent des allocations compensatrices pour 300 000 €. Les allocations sont des sommes compensées par l'Etat car elles correspondent à des mesures fiscales décidées par l'Etat et non les collectivités.

► **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 335 000.00 €**

Ce sont les loyers des propriétés de la commune pour 110 000 € et une écriture de 215 000 € liée à la contrepassation de la subvention d'équilibre au budget du Centre Aquatique de 2021.

La recette du leg de 10 000 € de Madame Jeanne MOGIS, devant être affecté à des travaux à l'intérieur de l'Eglise de Proussy, a été prévu dans ce chapitre.

► **Produits spécifiques (chapitre 77) : 7 269,33 €**

Il s'agit d'une prévision pour d'éventuelles annulations de mandats.

► **Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 78) : 125 000 €**

D'un montant conséquent en 2022, ce chapitre est en nette baisse cette année car il s'agit de faire une reprise pour régler les annuités 2022 de 2 emprunts IVN.

## 2) La section d'investissement

Chapitre	<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	BP 2022	CA 2022	RAR	Nouvelles inscriptions	BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	139 552,88	139 552,88	0,00	116 879,63	116 879,63
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 125,55	37 832,59	0,00	80 000,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales	19 407,83	16 607,83	0,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 195,00	5 194,45	0,00	4 681,55	4 681,55
16	Emprunts et dettes assimilées	501 200,00	498 234,88	0,00	399 000,00	399 000,00
20	Immobilisations incorporelles	147 270,00	74 512,00	22 957,20	161 500,00	184 457,20
204	Subventions d'équipement versées	70 000,00	63 200,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 256 188,37	666 595,26	283 413,61	2 026 590,14	2 310 003,75
23	Immobilisations en cours	2 627 264,79	610 871,74	1 003 929,21	2 187 700,00	3 191 629,21
27	Autres immobilisations financières	10 810,00	3 131,33	0,00	10 810,00	10 810,00
454111	Immeuble en péril	35 000,00	0,00	29 538,66		29 538,66
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 892 014,42</b>	<b>2 115 732,96</b>	<b>1 339 838,68</b>	<b>4 992 161,32</b>	<b>6 332 000,00</b>

Chapitre	<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	BP 2022	CA 2022	RAR	Nouvelles inscriptions	BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'inv	0,00	0,00	0,00	11 849,89	11 849,89
021	Virement de la section de fonctionnement	832 380,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	240 000,00	313 035,35	0,00	304 000,00	304 000,00
041	Opérations patrimoniales	19 407,83	16 607,83	0,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 116 698,59	1 134 653,11	0,00	1 384 000,00	1 384 000,00
13	Subventions d'investissement	1 669 967,00	484 575,27	970 560,05	1 201 264,00	2 171 824,05
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000,00	2 130,00	0,00	1 346 156,07	1 346 156,07
27	Autres immobilisations financières	198 561,00	47 851,77	0,00	156 500,00	156 500,00
454111	Immeuble en péril	35 000,00	0,00	32 669,99	0,00	32 669,99
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 892 014,42</b>	<b>1 998 853,33</b>	<b>1 003 230,04</b>	<b>5 328 769,96</b>	<b>6 332 000,00</b>

	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-116 879,63</b>			<b>0,00</b>
--	----------------------------------	-------------	--------------------	--	--	-------------

### 2.1 Les dépenses d'investissement

► **Solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001) : 116 879.63 €**

Il s'agit du déficit de la section de l'exercice 2022.

► **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 80 000.00 €**

Les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. C'est pourquoi on retrouve ici le même montant qu'en recette de fonctionnement avec notamment les amortissements des subventions.

► **Opérations patrimoniales (chapitre 041) : 5 000 €**

Il s'agit de comptabiliser les biens donnés notamment pour le musée en cours d'année.



► **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 4 681,55 €**

La taxe d'aménagement sera versée à l'intercommunalité.

► **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 399 000 €**

Cette somme correspond au remboursement du capital des emprunts de l'année et du capital de l'échéance de deux emprunts IVN pour 2022.

► **Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 161 500 € (nouvelles inscriptions)**

Il s'agit de crédits inscrits pour mener des études correspondant à la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et l'organisation d'un concours pour désigner une équipe pluridisciplinaire pour le bâtiment du marché couvert, la place du marché et le cheminement menant au parc. Sont aussi prévues des études pour le futur pôle enfance et la médiathèque.

► **Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 2 026 590.14 € (nouvelles inscriptions)**

Ce montant représente les nouvelles inscriptions pour des acquisitions de terrains (dont le rachat par le budget principal du terrain du lotissement des Trois Passes pour 315 000 €), street-parc, plantations, achat de matériel, mobilier... Un tableau ci-dessous illustre les crédits.

► **Immobilisations en cours (chapitre 23) : 2 187 700.00 € (nouvelles inscriptions)**

Un tableau ci-dessous illustre les crédits.

► **Autres immobilisations financières (chapitre 27) : 10 810 €**

Régularisation d'écritures d'avance de trésorerie pour le budget annexe lotissement Condé.

**Illustration des crédits des chapitres 21 et 23 (propositions nouveaux crédits) :**

compte libellé	Centre de coûts	Désignation investissement	Total
Chap 20 Etudes	Immo incorpo	Etudes	161 500,00
2111-Terrains nus	RESERVEFONCIERE	Acquisitions foncières pour réserve	160 000,00
		Rachat terrain Honeywell à EPF	30 000,00
		Terrain SNCF	50 000,00
	ADMIN	Rachat terrain trois Passes	315 000,00
2121-Plantations	JARDINCOLLECT	Jardins collectifs, plantations, végétalisation cimetières	30 000,00
2128- Autres agencements e	MULTISPORT	Agencement aires de jeux	13 500,00
21311-Hôtel de ville	ADMINGEN	Changement fenêtres, aménagement bureaux, salles	<b>148 500,00</b>
21318-Constructions autres b	CULTE	Cadran horloge église St Martin	3 600,00
		Eglise Proussy carrelage, plâtre	10 000,00
21321-Constructions autres b	LOGMAIRIES	Travaux logement Mairie Lénault	12 000,00
2138-Autres constructions	DIVERS	Provision bâtiments (Stade Gossart, Gym La Varende...)	29 000,00
	BATVHUGO	Victor Hugo	71 000,00
	AUTRES	Stores et autres agencements	30 000,00
	CONTERIE	Vestiaires conterie	60 000,00
	WC PUBLIC	Toilettes publics Rue Saint-Martin	51 000,00
21538-Autres réseaux	LOGEMENTS	Logement et école SPLV assainissement	25 000,00
215731-Matériels de transpo	DIVESPVERTS	Camion benne + tracteur	88 000,00
2158-Autres installations	DIVESPVERTS	Autre petit Matériel	20 000,00
	MULTISPORT	Street parc & aire fitness+ frontons communes	500 000,00
21621-Biens historiques et cu	ESPMUSEE	Budget Acquisition œuvres	1 000,00
2181-Instal.générales, agenc	VOIRIE DIVERSE	Panneaux directionnels des communes	10 000,00
2182-Matériels de transport	ASSOCIATION	Minibus 9 places	40 000,00
	VOIRIE DIVERSE	Tracteur avec chargeur, Godet balayeur, remorque...	182 000,00
2183-Matériel informatique	ADMGEN	Provision pour Matériel informatique tous services	10 000,00
2184-Matériel de bureau et n	RESTAUSCOL	Autres mobilier écoles, cantines, portage repas	10 000,00
	MOBILIERURBAIN	Mobilier urbain - Vitrine	2 000,00
2188-Autres immobilisations	MAIRIES	ADMINISTRATION GENERALE	29 000,00
	MEDIATHEQU	CULTURE	4 700,00
	DIVESPVERTS	ESPACES VERTS	18 250,00
	DIVSPORT	SPORTS ET EQUIPEMENTS	8 240,14
	VOIRIE DIVERSE	TRAVAUX ET VOIRIE	9 600,00
		sonorisation mairie salle du conseil audio, conférence, sono	30 000,00
21838-Autre matériel informa	MAIRIES		30 000,00
	ESPMUSEE	Tablettes+écrans	4 200,00
21848-Autres matériels de bu	MAIRIES	Tables salle des mariages et conseil et événements	17 000,00
	MEDIATHEQU	renouvellement mobilier /rayonnages	4 000,00
<b>Total Chap 21</b>			<b>2 026 590,14</b>
2312-Agencements et amén	PARC DELAFOSSE	remplacement des ponts parc delafosse	40 000,00
	GYM.TELLIER	Remplacement éclairage LED Vestiaires et Sanitaires C. TELLIER et LA VARENDE	3 000,00
2313-Constructions	CULTE	Route de Caen toiture chapelle route Caen	35 000,00
		Travaux rénovation églises	20 000,00
	MAIRIES	Provision entretien bâtiment	50 000,00
		Entretien bâtiment Mairie Proussy	8 200,00
	POINT INFO	MSAP Travaux d'extension (contrat de territoire)	250 000,00
	GYM. GOSSART	Réfection Gymnase Gossart	450 000,00
	PONTECOULANT	Domaine Pontécoulant	60 000,00
2315-Installations, matériel	VOIRIE DIVERSE	Ilots Condé	50 000,00
		Programme voirie	250 000,00
	ECLAIRPUBLIC	Contrat annuel éclairage public	910 000,00
2316-Restauration biens hist	ESPMUSEE	Restaurations œuvres	1 500,00
2318-Constructions autres b	CONTERIE	Eclairage Leds stade de la conterie	60 000,00
<b>Total Chap 23</b>			<b>2 187 700,00</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>4 375 790,14</b>

## **2.2 Les recettes d'investissement**

### **► Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) : 11 849,89 €**

Ce solde est celui du budget annexe Cuisine Centrale 2022 qui a été clôturé et doit donc être intégré.

### **► Virement de la section de fonctionnement (compte 021) : 900 000 €**

Il s'agit d'autofinancement.

### **► Produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024) : 20 000 €**

Le chapitre ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats mais permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement.

L'ensemble des opérations de cession exécutées aux articles 192, 2, 675, 676, 775 et 776 ne figure pas au stade de la prévision budgétaire. Seul le montant prévu du prix de cession de l'immobilisation est inscrit en recette de la section d'investissement du budget au chapitre 024.

### **► Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 304 000 €**

Même principe pour ces écritures d'ordre, le même montant figure en dépenses de fonctionnement. Pour mémoire, ce sont les amortissements des immobilisations. Là aussi, les amortissements génèrent de l'autofinancement.

### **► Opérations patrimoniales (chapitre 041) : 5 000,00 €**

Il s'agit d'une prévision pour dons.

### **► Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 1 384 000.00 €**

Ce chapitre comprend :

- L'affectation de résultat 2022 : 816 000.00 €
- Le FCTVA : 550 000,00 €
- Les taxes d'aménagement : 18 000 €

### **► Subventions d'investissement (chapitre 13) : 1 201 264,00 €**

Sont inscrites les subventions allouées pour :

- Street parc, parc de fitness et frontons : Etat Fonds pour équipements sportifs de proximité : 330 000€
- Eclairage public : Fonds vert Etat pour 600 000 €
- AMO et concours pour Marché couvert ... par la Banque des Territoire : 30 000 €
- Transition énergétique : Etat : 23 000 €
- Chapelle Saint-Jacques : Etat : 12 000 €
- Eclairage Led Stade La Conterrie : Etat : 20 000 €
- Gymnase Gossart : Etat : complément pour travaux charpente : 178 680 €
- Vitraux Eglises : Département : 7 584 €

### **► Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 1 346 156,07 €**

Il est proposé d'équilibrer la section d'investissement avec l'inscription d'un emprunt de 1 346 156, 07 €.

### **► Autres immobilisations financières (chapitre 27) : 156 500 €**

Au fur et à mesure de la vente des terrains à construire, les budgets annexes vont rembourser le budget principal des avances de trésorerie.

## **LES BUDGETS ANNEXES**

### **∟ Budget Annexe Assainissement collectif et non collectif**

Le budget 2023 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 708 000.00 €

Section d'investissement : 1 110 000.00 €

Sur ce budget, seront imputés les travaux de réfection des réseaux d'assainissement de la Rue Albert Camus et la fin de l'étude de diagnostic des réseaux assainissement et pluvial.

### **∟ Budget Annexe Lotissements Condé**

Le budget 2023 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 63 584.30 €

Section d'investissement : 65 480.92 €

### **∟ Budget Annexe Lotissement Champ des Trois Passes**

Le budget 2023 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 313 064.54 €

Section d'investissement : 313 064.54 €

### **∟ Budget Annexe Centre Aquatique**

Le budget 2023 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 764 110.00 €

Section d'investissement : 111 000.00 €

Les investissements porteront sur la réfection de joints sur les plages des bassins, l'achat d'un robot laveur, d'une autolaveuse, des changements des éclairages pour de la Led.

### **∟ Budget Annexe Production d'Electricité**

Le budget 2023 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 37 242.00 €

Section d'investissement : 71 272.00 €

### **∟ Budget Annexe Lotissement Le Perreux**

Le budget 2023 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 49 654.34 €

Section d'investissement : 49 667.85 €

### **∟ Budget Annexe Lotissement Route des Isles**

Le budget 2023 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 145 642.45 €

Section d'investissement : 163 702.17 €